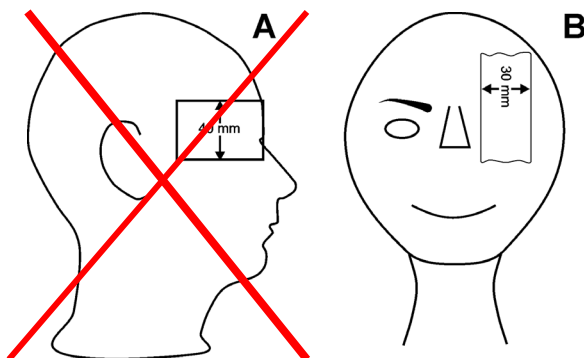


Mémento 2019 pour le contrôle du matériel et de l'équipement 29.05.2019

Lors de la Finale du Championnat de groupes Elite et Juniors Carabine 50m à Thoun-Guntelsey, le matériel et l'équipement ne fera pas l'objet d'un contrôle préalable. Les contrôles seront effectués directement sur le pas de tir. Nous vous prions donc de bien tenir compte de ce qui suit:

- Les Règles ISSF 2017 - 2020 seront appliquées
- Couvre-chef selon ISSF 7.5.8.8: Une casquette ou une visière peut être portée, mais elle ne doit visiblement pas toucher ou reposer sur la hausse lorsque l'athlète tire. La casquette ou visière ne peut pas aller au-delà de 80mm en avant du front de l'athlète et ne peut pas être portée de manière à remplacer ou servir de cache-œil latéral
- Les cache-œil frontal et latéraux doivent correspondre à la Règle ISSF 6.7.8.1 ff. Les cache-œil latéraux (d'un seul ou des deux côtés) fixés au chapeau, à la casquette, aux lunettes de tir ou à un bandeau **ne sont plus autorisés depuis 2017**.



- Un bipied peut être utilisé comme support de l'arme avant ou après le tir, ou pendant les changements de position; mais qu'il soit fixe ou pliant, le bipied doit être démonté de l'arme lors du tir

Tir couché

- Le fût de la carabine ne doit pas être en contact avec la veste derrière la main gauche (tireur droitier).
- En position couché, le tireur ne doit pas porter de pantalon de tir. Le port de Blue-Jeans n'est par contre pas interdit. Nous vous recommandons toutefois de revêtir un pantalon de sport ou de loisir (p.ex. training). Si des shorts sont portés, ils ne doivent pas être plus courts que 15cm au-dessus du centre de la rotule. Le port de chaussures est obligatoire (chaussures de ville normales ou de sport ou de gymnastique – toutefois pas de sandales ou d'autres chaussures ouvertes). Le tir sans chaussures (à pieds nus ou en chaussettes) est interdit.

(Remarque: nous voulons être reconnus comme athlètes du mouvement olympique).

Tir à genou

- Les participants qui ont adapté leur pantalon aux nouvelles Règles ISSF sont, depuis 2013, soumis aux nouvelles Règles ISSF (pas de renfort du fond du pantalon - entretoise séparée à placer sur le talon 200 x 200 x 10mm autorisée, contours des semelles adaptés aux contours extérieurs des chaussures).
- Les participants peuvent toutefois encore utiliser des pantalons de tir correspondant aux anciennes règles en vigueur jusqu'en 2012 (avec renfort du fond du pantalon) ainsi que des chaussures de tir conformes à ces anciennes normes (les extensions à l'avant ou au talon sont autorisées). Si le renfort du fond du pantalon n'a pas été enlevé, l'utilisation d'une entretoise séparée 200 x 200 x 10mm n'est alors pas autorisée.

Fédération sportive suisse de tir

Walter Oesch
Préposé à la technique carabine 10/50m